Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1980)

Rubrik: Europe et Amérique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD

Outre la poursuite de ses activités dans le cadre des séquelles de la deuxième guerre mondiale et celles en faveur de certaines victimes du conflit de 1974 à Chypre, le CICR a effectué de nombreuses missions dans la plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord afin de développer ses relations avec les Sociétés nationales et les gouvernements, notamment ceux participant à ses opérations dans le monde, soit directement en mettant du personnel à sa disposition, soit indirectement par un soutien financier ou en nature. Des représentants du CICR ont également suivi plusieurs séminaires ou autres manifestations organisés par les Sociétés nationales de ces pays.

Afin de développer cette politique de contacts, le Président du CICR s'est rendu à deux reprises en Italie, où il a été reçu par le Président de la République, M. Alessandro Pertini, et au Vatican où une audience lui a été accordée par le Pape Jean-Paul II. A l'occasion des manifestations du centenaire de la Croix-Rouge autrichienne, le Président s'est rendu également à Vienne. Enfin, à Paris, il a été reçu par M^{me} Simone Veil, présidente du Parlement européen.

Diverses missions ont également été effectuées par des

membres du Comité, notamment:

 en URSS, où la délégation du CICR, conduite par M. Richard Pestalozzi, vice-Président, a été reçue par les dirigeants de l'Alliance des Sociétés de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge soviétique, ainsi que par diverses personnalités gouvernementales, des Forces armées et du monde universitaire et académique;

LE SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES (SIR)

Le Service international de recherches (SIR), installé depuis 1946 à Arolsen, petite ville située à proximité de Cassel (République fédérale d'Allemagne) a pour tâche essentielle de recueillir, classer, conserver et exploiter tous documents relatifs aux Allemands et non-Allemands ayant été détenus dans des camps de travail ou de concentration sous le régime national-socialiste, ou aux non-Allemands déplacés du fait de la seconde guerre mondiale. En particulier, le SIR délivre aux anciennes victimes ou à leurs familles, qui désirent faire valoir leurs droits à une pension ou une indemnisation, une attestation établissant soit leur détention en camps de concentration ou de travail, soit leur affectation comme travailleur étranger pendant la guerre, soit encore leur séjour dans un camp de réfugiés immédiatement après la fin des hostilités. Il délivre également des certificats de maladies ainsi que des actes de décès.

Le SIR a été créé en 1943, à Londres, au moment où les autorités militaires alliées devaient faire face aux problèmes posés par le sort des populations civiles qu'elles étaient amenées à prendre en charge dans les territoires progressivement libérés. En 1954, en vertu de la Convention sur le règlement des questions issues de la guerre et de l'occupation, signée par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, la République fédérale d'Allemagne s'engagea à assurer la poursuite du travail entrepris par le SIR, jusqu'alors placé sous la responsabilité de différents organismes civils et militaires. En 1955, en accord avec les gouvernements américain, britannique et français, la République fédérale d'Allemagne demanda au CICR, en sa qualité d'institution neutre et impartiale, d'assumer la direction et l'administration des archives du SIR. Il y a donc eu 25 ans, en 1980, que le CICR s'est vu confier, par un accord international, la gestion du SIR.

Le SIR — dont les frais sont assumés par le gouvernement fédéral allemand qui a inscrit ce poste dans le budget du ministère de l'Intérieur — a constitué tout au long des années des archives qui, bien que reconnues incomplètes, contiennent une documentation sur quelque 12 millions de personnes civiles, de diverses nationalités, victimes du régime national-socialiste. Depuis sa création, il a pu traiter des demandes portant sur environ 1,6 million de cas.

Le SIR publie à Arolsen son propre rapport d'activité d'où sont tirées les quelques statistiques suivantes: en 1980, à la suite de demandes en provenance de 36 pays, le SIR a été en mesure de fournir, sur la base de ses archives, 42 981 réponses, dont 6973 certificats ou rapports d'incarcération, 3395 certificats d'emploi durant la guerre, 1606 rapports et attestations concernant un séjour dans un camp de personnes déplacées, 736 certificats de maladie, 480 actes de décès, etc.

 en Italie, où le Dr Athos Gallino a effectué une mission à l'occasion de laquelle il s'est entretenu avec les dirigeants de la Croix-Rouge italienne et avec plusieurs membres du gouvernement.

Parmi les nombreuses personnalités accueillies au siège, à Genève, par le Président du CICR, citons la visite du Président de la République hellénique, M. Constantin Tsatsos, le 19 mars, puis, le 30 avril, de la Reine Elisabeth II d'Angleterre, lors de sa visite officielle en Suisse, qui s'est déroulée en présence du Conseiller fédéral, M. Pierre Aubert, des autorités genevoises et des hauts responsables de diverses organisations internationales.

A l'occasion de la plupart de ces voyages et réceptions au siège, le Président du CICR était assisté de M. Melchior Borsinger, délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord, qui a pris sa retraite à la fin du mois de juillet. Pour le remplacer, le CICR a nommé M. Frank Schmidt, précédemment délégué général pour l'Afrique, avec effet à partir du ler janvier 1981.

Activités relatives aux séquelles de la deuxième guerre mondiale

Le CICR a déployé une importante activité en relation avec les séquelles de la deuxième guerre mondiale, soit par l'entremise de son Agence centrale de recherches — ACR — (voir aussi p. 69), soit à travers le Service international de recherches — SIR — (voir encadré p. 52).

C'est ainsi que 36 ans après la fin des hostilités, 33% du volume des activités de l'ACR se rapportent encore aux séquelles de la guerre de 1939-1945. La «zone Europe» de l'ACR a reçu en 1980 environ 16 700 demandes de recherches

ou d'attestations de captivité, de maladie, d'hospitalisation et de décès. Les demandes de recherches concernent aussi bien les anciens prisonniers de guerre que les déportés civils et militaires, les anciens internés, les personnes qui avaient quitté leurs pays avant, pendant et après la guerre et avec lesquelles le contact rompu n'avait pas pu être rétabli par voie normale. Dans l'ensemble, 20% des cas traités durant l'année ont trouvé une solution positive.

L'ACR a reçu, en outre, de nombreuses demandes de regroupements de familles qu'elle s'emploie à résoudre avec la collaboration des autorités et des Sociétés nationales de la

Croix-Rouge des pays concernés.

Notons, enfin, que l'ACR a eu également à traiter en 1980 quelques cas relatifs à la guerre de 1914-1918.

Chypre

Du 13 au 24 janvier, la déléguée en charge de ce pays au siège du CICR, à Genève, a effectué une nouvelle mission à Chypre, où elle a visité quelque 1400 Cypriotes-grecs demeurés dans le nord de l'île, sous contrôle cypriote turc. Elle a également pris contact avec des Cypriotes-turcs restés au sud de l'île.

Comme l'année précédente, cette mission avait pour but de s'enquérir de la situation de ces populations sur le plan humanitaire et d'entreprendre toute démarche pouvant se révéler nécessaire auprès des autorités compétentes. La déléguée s'est entretenue des problèmes rencontrés avec, d'une part, les représentants du gouvernement de Chypre, et, d'autre part, les autorités cypriotes-turques, ainsi que les représentants des Forces des Nations Unies à Chypre et la Croix-Rouge cypriote.